

## DÉCISION N° 112 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Patrick THIL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour se rendre à Paris, pour participer au Conseil d'Administration et à un bureau de la ROF (Réunion des Opéras de France) qui se tiendront le 22 mars 2024.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240314-Decis112-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

**14 MARS 2024**

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement